

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 25 (2013)
Heft: 99

Artikel: L'Etat mécène et producteur de cinéma
Autor: Leuenberger, Susanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-554078>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que des sornettes?

L'Europe de l'Est ne se distingue pas vraiment par la qualité de sa presse. «Les ressources manquent et les journaux et les télévisions sont souvent instrumentalisés par les barons des médias auxquels ils appartiennent», souligne Stephan Russ-Mohl, de l'Université de la Suisse italienne. La tradition journalistique et le professionnalisme tels qu'ils existent en Europe occidentale et aux Etats-Unis y font défaut.

Ce spécialiste des médias a fondé en 2004 l'European Journalism Observatory. Il essaie ainsi de transmettre des connaissances issues de la recherche sur les médias aux responsables de ce secteur en Europe de l'Est et de l'Ouest afin de contribuer à la professionnalisation de ce corps de métier. Le résultat le plus visible du projet est son site Internet (<http://de.ejo-online.eu>). Un vaste ensemble d'experts des médias et de journalistes y publie en une dizaine de langues des textes sur des thèmes comme l'économie des médias, la liberté de la presse ou l'éthique et la qualité journalistiques. Le réseau du partenaire du projet en Europe de l'Est s'améliore progressivement, et la notoriété du site augmente aussi de manière constante. «Un tel projet nécessite toutefois un travail de longue haleine», note le chercheur.

Un autre objectif de l'European Journalism Observatory est de publier les résultats de la recherche dans les médias imprimés traditionnels. Une tâche plus facile en Suisse qu'en Europe de l'Est. Même si ce n'est pas toujours évident. «Beaucoup de professionnels des médias estiment en effet que les chercheurs dans leur tour d'ivoire ne racontent que des sornettes!», relève Stephan Russ-Mohl. *Simon Koechlin*



Valérie Chételat

Professionaliser le métier de journaliste grâce au European Journalism Observatory.

Zentralbibliothek Zurich



La pression d'en bas. Rassemblement populaire à Flawil, 1836 (lithographie de J. Werner).

Une histoire des conflits en Suisse

La Confédération suisse est l'une des rares nations à posséder une tradition démocratique séculaire. A la fin du Moyen Age, dans les cantons à landsgemeinde d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, les hommes qui disposaient du droit de cité élaient le gouvernement, décidaient du montant des redevances et exerçaient la justice, un mode de faire inusité à cette époque dominée par les régimes monarchiques. Mais la démocratie directe n'était pas pratiquée dans toute la Confédération et elle ne l'a pas non plus été de manière ininterrompue au cours du temps. Le référendum facultatif n'a ainsi été introduit qu'en 1874 sous la pression d'un mouvement populaire.

Se basant sur plus d'une centaine de sources, en partie non publiées jusqu'ici, l'historien Rolf Graber s'est attaché à retracer le cheminement de la démocratie directe en Suisse, du début des Temps modernes à 1874. La plupart des documents réunis font état de conflits liés à un manque de consultation, au non-respect des libertés ou à des impôts trop élevés. La République helvétique a été une période particulièrement stimulante, même si elle a dédaigné la démocratie des landsgemeinde. Elle a en effet permis aux pays sujets de se libérer et a introduit le principe universel des droits de l'homme. Le texte introductif de Rolf Graber est informatif et dense, constituant une sorte d'histoire alternative des conflits en Suisse. L'auteur y aborde aussi les lacunes de la démocratie directe dont étaient exclus, il n'y a pas si longtemps encore, les juifs et les femmes, qui ont fait place ensuite à d'autres groupes discriminés (migrants, musulmans, etc.). *uha*

Rolf Graber: *Wege zur direkten Demokratie in der Schweiz. Eine kommentierte Quellenauswahl von der Frühneuzeit bis 1874*. Böhlau Verlag, Vienne, 2013, 487 p.

L'Etat mécène et producteur de cinéma

Comme ailleurs en Europe, le cinéma suisse dépend, pour vivre, de l'aide des pouvoirs publics. Dans un ouvrage très documenté, le sociologue de la culture lausannois Olivier Moeschler s'est penché sur les relations complexes et parfois houleuses qui se sont nouées en Suisse entre l'Etat, le cinéma et ses publics, mettant ainsi en évidence le statut particulier de la politique du septième art dans notre pays. Celle-ci fait en effet figure d'exception, la Confédération n'intervenant en principe guère dans le domaine culturel. L'étude retrace l'histoire de la politique du cinéma depuis les années 30 à la période actuelle, en passant par l'entrée en vigueur en 1963 de la loi fédérale sur le cinéma. Après être devenu une «question nationale» à la veille de la Deuxième Guerre mondiale dans le cadre de la «défense spirituelle nationale», le cinéma helvétique acquiert dans les années 60 et 70 une aura internationale grâce au soutien étatique accordé à des œuvres originales et critiques. Depuis les années 90, la politique d'encouragement tient davantage compte de considérations commerciales et du succès en salle. Ces dernières années, un retour au cinéma d'auteur semble néanmoins se dessiner.

Olivier Moeschler montre que le rôle de l'Etat a changé au cours des décennies. De conseiller et mécène, ce dernier est devenu opérateur et producteur, avec une attention toujours plus grande portée à l'accueil du public. Destiné aux spécialistes comme à un lectorat plus large, le livre du sociologue lausannois donne un éclairage passionnant sur la politique culturelle pratiquée en Suisse, un domaine encore peu étudié jusqu'ici. *Susanne Leuenberger*

Olivier Moeschler: *Cinéma suisse. Une politique culturelle en action: l'Etat, les professionnels, les publics*. PPUR, Le Savoir suisse, Lausanne, 2011



Colourbox.com

Le cinéma suisse dépend de l'aide des pouvoirs publics.